

**COMMUNE DE HAUTE-KONTZ**

Nombre des conseillers élus

15

Nombre des conseillers en  
fonction

15

Nombre des conseillers présents

12

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 février 2018

Sous la présidence de Mme THILL Marie Josée Maire.

**Etaient présents** : M DEL PIZZO André, Mme BARTHEL Myriam, M DELANZY Hervé, adjoints, M WALLERICH Jean-Philippe, M KEFF Christian, M STUTZINGER Thierry, Mme BERNARD Stéphanie, MME FROMHOLTZ Edwige, M DANN Paul, Mme ATRACHIMOWICZ Stéphanie, M PERIGNON Lionel

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Mme HOFFMANN Corinne, M MENNEL Frédéric, M VINCENT Emmanuel

Secrétaire de séance : BARTHEL Myriam

- 1) **Adhésion des communes de Alzing, Anzeling, Bibiche, Bouzonville, Brettnach, Chémery-les-Deux, Colmen, Dalstein, Ebersviller, Filstroff, Freistroff, Guerstling, Heining-les-Bouzonville, Hestroff, Holling, Menskirch, Neunkirchen-les-Bouzonville, Rémelfang, Saint-François-Lacroix, Schwerdorff et Vaudreching au SISCODIPE, Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de Distribution Publique d'Electricité des Trois-Frontières.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-18 ;

Vu les statuts du Syndicat ;

Vu les délibérations des communes de Alzing, Anzeling, Bibiche, Bouzonville, Brettnach, Chémery-les-Deux, Colmen, Dalstein, Ebersviller, Filstroff, Freistroff, Guerstling, Heining-les-Bouzonville, Hestroff, Holling, Menskirch, Neunkirchen-les-Bouzonville, Rémelfang, Saint-François-Lacroix, Schwerdorff et Vaudreching sollicitant l'adhésion au SISCODIPE ;

Vu la délibération du SISCODIPE en date du 30 novembre 2017 autorisant l'adhésion des communes de Alzing, Anzeling, Bibiche, Bouzonville, Brettnach, Chémery-les-Deux, Colmen, Dalstein, Ebersviller, Filstroff, Freistroff, Guerstling, Heining-les-Bouzonville, Hestroff, Holling, Menskirch, Neunkirchen-les-Bouzonville, Rémelfang, Saint-François-Lacroix, Schwerdorff et Vaudreching ;

Considérant que le périmètre syndical peut être étendu, par arrêté du représentant de l'État, par l'adjonction de ces 21 communes nouvelles, sous réserve du respect des conditions de majorité qualifiée requises ;

Considérant la nécessité pour les communes membres actuels du SISCODIPE de se prononcer sur l'adhésion des communes de Alzing, Anzeling, Bibiche, Bouzonville, Brettnach, Chémery-les-Deux, Colmen, Dalstein, Ebersviller, Filstroff, Freistroff, Guerstling, Heining-les-Bouzonville, Hestroff, Holling, Menskirch, Neunkirchen-les-Bouzonville, Rémelfang, Saint-François-Lacroix, Schwerdorff et Vaudreching, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité l'adhésion des communes de Alzing, Anzeling, Bibiche, Bouzonville, Brettnach, Chémery-les-Deux, Colmen, Dalstein, Ebersviller, Filstroff, Freistroff, Guerstling, Heining-les-Bouzonville,

Hestroff, Holling, Menskirch, Neunkirchen-les-Bouzonville, Rémelfang, Saint-François-Lacroix, Schwerdorff et Vaudreching au SISCODIPE.

## **2) Facturation eau-Modification du calcul de la taxe de prélèvement**

Chaque année la Commune verse une redevance pour prélèvement sur la ressource en eau à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, le conseil municipal, dans sa réunion du 17 novembre 2016 avait décidé d'imputer cette dépense sur la facture d'eau de l'abonné à 6,50 EUR par branchement pour l'exercice 2017.

Pour l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de calculer cette redevance par rapport au nombre de m3 consommé soit 0.07 par m3.

Cette redevance sera reversée à l'Agence de l'Eau tous les ans.

## **3) Modification du temps scolaire pour la rentrée 2018/2019**

La Municipalité a souhaité demander l'avis aux parents d'élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal des Communes de CONTZ-LES-BAINS et HAUTE-KONTZ sur la semaine scolaire des 4 jours.

Le résultat du sondage est le suivant :

62 familles ont été consultées, 25 ont répondu favorablement pour la semaine des 4 jours et 15 ont répondu négativement.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal n'est pas favorable à la semaine des 4 jours mais décide de respecter le choix des parents.

Il demande, conformément au décret N° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorisant des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, la modification du temps scolaire pour la rentrée 2018/2019.

Le Conseil Municipal fixe les horaires du Regroupement Pédagogique Intercommunal comme suit :

HAUTE-KONTZ	CONTZ-LES-BAINS
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi
Matin de 8h 35 à 12 h 00	Matin de 8 h 45 à 12 h 10
Après-midi de 13 h 40 à 16 h 15	Après-midi de 13 h 50 à 16 h 25

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal de CONTZ-LES-BAINS et HAUTE-KONTZ dispose d'un circuit de transport scolaire, une demande de modification d'horaire sera demandée auprès de la Région Grand Est, Maison de la Région, place Gabriel Hocquard à METZ

## **4) Extension et Rénovation de l'Ecole à HAUTE-KONTZ**

Par délibération du 18 décembre 2017 le Conseil Municipal a décidé d'engager des travaux de rénovation et d'extension de l'école.

L'extension et le nouvel aménagement de l'école devront permettre

-l'accueil d'une classe maternelle

-l'accueil de deux classes élémentaires

- l'organisation de manifestations, d'évènements et des activités de périscolaire

L'estimation financière des travaux H.T. ainsi que les honoraires s'élèvent à 537600,- €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité examine et approuve le projet et fixe le plan de financement comme suit :

D.E.T.R 35 % SOIT UN MONTANT DE :	188.160,-	H.T
SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	60.000	H.T
SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL	20.000	H.T
FONDS PROPRES (emprunt) :	<u>269440,-</u>	<u>H.T</u>
:		
TOTAL :	537.600,-	H.T

Afin de pouvoir mettre en œuvre ce projet, le Conseil Municipal charge le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour l'octroi d'une subvention au titre de la DETR, du Conseil Départemental, du Conseil Régional, et de la Caisse d'Allocations familiales.

**5) Fourniture d'eau potable en gros par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Cattenom et environs**

La Commune a demandé au Syndicat Intercommunal des Eaux de Cattenom et Environs, une fourniture en gros d'eau potable pour compléter ses ressources et sécuriser sa distribution et sa qualité d'eau.

Le Syndicat a confié à la Société Véolia Eau –Compagnie Générale des Eaux, la gérance de l'exploitation de son service public de distribution d'eau, le 2 janvier 2001.

Des interconnexions entre les réseaux des deux communes sont existantes.

Le Syndicat a donné son accord pour la fourniture d'AEP à la commune, cette démarche est validée par l'élaboration d'une convention tripartite entre le Syndicat Intercommunal des Eaux de Cattenom et environs, la Commune de HAUTE-KONTZ et VEOLIA Eau, Compagnie Générale des Eaux .

Le Conseil Municipal examine et approuve à l'unanimité cette convention tripartite.

**6) Suppression de poste d'adjoint technique territorial à 30 h**

Par lettre du 10 octobre 2017, Monsieur NILLUS Jean Marc a demandé une modification d'horaire sur son poste d'adjoint technique territorial

Le Maire informe l'assemblée :

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de décider de la suppression d'emploi après avis du comité technique paritaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 97 et 97 bis ;

VU l'avis du comité technique paritaire en date du 20/12/2017 ;

Sur proposition du Maire et considérant que l'agent souhaite modifier son temps de travail

DECIDE :

- de supprimer un emploi d'adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de 30 heures.
- charge le Maire de désigner le fonctionnaire dont l'emploi est supprimé.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

**7) Vote de subvention**

Le Conseil Municipal alloue une subvention de 50,- € au profit des restaurants et relais du cœur de Moselle-Ouest.

**8) Acquisition photocopieur**

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable pour l'acquisition d'un photocopieur, il charge le maire d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de différents commerciaux

Pour copie conforme,  
HAUTE-KONTZ, le 6 février 2018  
Le Maire,

THILL Marie-Josée